



INTERNATIONALE DES MÉDECINS HUMANISTES

— IMH —

MANIFESTE FONDATEUR & CHARTE D'ÉTHIQUE

Pour une médecine qui refuse l'indifférence

Afrique subsaharienne francophone · Siège international à déterminer
Fondée en 2026

I. Préambule — Le constat qui nous oblige

Des millions d'hommes, de femmes et d'enfants meurent chaque année en Afrique subsaharienne de maladies guérissables. Non par fatalité, mais par absence : absence de soins accessibles, absence de structures, absence de volonté politique, absence de solidarité organisée. Ces morts ne sont pas des accidents de l'histoire. Elles sont le résultat d'une précarité sanitaire systémique, héritée de décennies de politiques inadaptées, d'inégalités économiques abyssales et d'un désengagement collectif de la communauté médicale internationale vis-à-vis des populations les plus vulnérables du monde.

Nous, médecins de toutes origines et de toutes disciplines, refusons cette indifférence. Nous croyons que le serment d'Hippocrate n'a pas de frontières. Nous affirmons que l'accès aux soins est un droit fondamental, non un privilège. Et nous choisissons d'agir.

C'est de cette conviction que naît l'Internationale des Médecins Humanistes.

II. Identité & Vision

Notre identité

L'Internationale des Médecins Humanistes (IMH) est une association à vocation internationale, regroupant des médecins, professionnels de santé et militants du droit à la santé du monde entier, qui concentrent leur action humanitaire et structurelle sur l'Afrique subsaharienne francophone.

Notre vision

Un continent africain où aucun être humain ne mourra faute d'accès à des soins médicaux de qualité. Une Afrique dans laquelle les systèmes de santé communautaires sont renforcés de l'intérieur, portés par des acteurs locaux formés, équipés et soutenus.

Notre mission

L'IMH a pour mission de mobiliser, organiser et déployer une solidarité médicale internationale effective, durable et respectueuse des communautés bénéficiaires, dans les zones d'Afrique subsaharienne francophone les plus touchées par la précarité sanitaire.

III. Nos Valeurs Fondatrices

HUMANISME

L'être humain est au centre. Chaque vie a une valeur égale et absolue, quelle que soit l'origine sociale, ethnique, religieuse ou géographique.

SOLIDARITÉ CONCRÈTE

DIGNITÉ

Toute intervention de l'IMH préserve et renforce la dignité des bénéficiaires. Nous refusons le paternalisme médical et colonial qui a longtemps caractérisé l'aide internationale.

Nous n'agissons pas par pitié, mais par conviction. La solidarité que nous pratiquons est exigeante, organisée et orientée vers des résultats mesurables.

ANCORAGE LOCAL

Nos programmes ne sont pas imposés de l'extérieur. Ils sont co-construits avec les communautés et les soignants locaux, qui en deviennent les premiers acteurs.

Deux valeurs transversales guident toutes nos actions : l'Indépendance (l'IMH n'est affiliée à aucun parti politique, aucun gouvernement, aucune idéologie religieuse) et l'Excellence médicale (nous n'offrons que des soins conformes aux standards scientifiques internationaux).

IV. Champ d'Action

Zones d'intervention prioritaires

L'IMH concentre ses actions dans les zones d'Afrique subsaharienne francophone présentant les indices de développement sanitaire les plus faibles :

- Sahel : Mali, Niger, Burkina Faso, Tchad
- Afrique centrale : Cameroun, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo
- Afrique de l'Ouest côtière : Guinée, Guinée-Bissau, Sierra Leone, Liberia
- Madagascar et îles francophones de l'Océan Indien

Axes programmatiques

L'IMH structure son action autour de cinq axes complémentaires :

Axe 1 — Soins primaires d'urgence

Déploiement de missions médicales mobiles dans les zones sans infrastructure sanitaire. Prise en charge des urgences vitales, des maladies infectieuses endémiques (paludisme, tuberculose, choléra, méningite), de la mortalité maternelle et infantile.

Axe 2 — Renforcement des systèmes de santé locaux

Formation des agents de santé communautaires, appui technique aux centres de santé ruraux, don de matériel médical, mise en place de protocoles de soins adaptés aux contextes locaux.

Axe 3 — Santé maternelle et pédiatrique

Réduction de la mortalité maternelle par l'accès à des accouchements assistés. Vaccination, suivi nutritionnel, pédiatrie de base. Programmes spécifiques pour les femmes enceintes en zones de conflit ou de précarité extrême.

Axe 4 — Plaidoyer et lutte contre la précarité sanitaire

Production de rapports sur l'état de santé des populations précaires. Interpellation des gouvernements, organisations internationales et bailleurs. Plaidoyer pour le renforcement des politiques publiques de santé en Afrique.

Axe 5 — Télémédecine et innovation adaptée

Développement de solutions numériques de consultation à distance pour les zones enclavées. Formation aux outils de diagnostic par intelligence artificielle adaptés aux contextes de ressources limitées.

V. Charte Éthique

Tout membre de l'IMH s'engage à respecter les principes suivants sans exception :

LES DIX ENGAGEMENTS DU MÉDECIN HUMANISTE IMH

1. Je soigne sans discrimination

Aucun critère — ethnique, religieux, politique, sexuel ou social — ne peut justifier un refus ou une différence de traitement.

2. Je respecte la souveraineté des communautés

Je ne substitue pas mon jugement à celui des communautés que j'accompagne. Je suis un partenaire, non un tuteur.

3. Je refuse toute instrumentalisation politique

Je ne laisse aucune organisation gouvernementale, partisane ou commerciale utiliser mes actions à des fins qui ne servent pas les patients.

4. Je maintiens mon excellence professionnelle

La précarité du terrain n'est pas une excuse à l'approximation médicale. Je maintiens les standards les plus rigoureux possibles.

5. Je signale les violations des droits sanitaires

Je dénonce, par les voies appropriées, tout manquement grave aux droits fondamentaux à la santé dont je serais témoin.

6. Je prends soin de moi pour prendre soin des autres

Je reconnais mes limites. Je n'expose pas ma santé physique ou mentale de façon irresponsable.

7. Je transmets et je forme

Chaque mission est une occasion de transfert de compétences. Je ne pars jamais sans laisser davantage de capacité qu'à mon arrivée.

8. Je rends compte avec transparence

Mes actions sont documentées, mes résultats sont mesurables et communicables. Je rends compte à l'IMH, aux bénéficiaires et aux donateurs.

9. Je respecte la confidentialité

Les informations médicales des patients sont sacrées, quel que soit le contexte opérationnel.

10. Je porte la voix des invisibles

Mon engagement ne s'arrête pas au retour de mission. Je témoigne, je sensibilise, je milite pour que ceux que j'ai soignés cessent d'être invisibles aux yeux du monde.

VI. Gouvernance & Membership

Structure de gouvernance

L'IMH est gouvernée par trois instances complémentaires :

- L'Assemblée Générale des Membres : instance souveraine, se réunit annuellement, élit le Conseil d'Administration.
- Le Conseil d'Administration : composé de 9 à 15 membres élus, détermine les orientations stratégiques, approuve les budgets et nomme le Directeur Exécutif.
- Le Bureau Exécutif : dirige les opérations courantes, composé d'un Directeur Exécutif, d'un Directeur des Programmes, d'un Directeur des Ressources, d'un Responsable Communication.

Un Comité Scientifique et Éthique indépendant valide les protocoles médicaux, examine les situations éthiques complexes et garantit la qualité scientifique des interventions.

Qui peut rejoindre l'IMH ?

L'IMH est ouverte à :

- Tout médecin diplômé, toutes spécialités confondues
- Tout professionnel de santé paramédical (infirmiers, sages-femmes, kinésithérapeutes, biologistes, pharmaciens...)
- Tout universitaire ou chercheur travaillant dans le champ de la santé publique africaine
- Tout acteur associatif ou institutionnel partageant les valeurs de l'IMH (membres associés)

VII. Déclaration Fondatrice

« La médecine humaniste n'est pas une option. C'est une obligation morale. »

Nous, membres fondateurs de l'Internationale des Médecins Humanistes, réunis en assemblée constituante, déclarons solennellement :

Que la précarité sanitaire en Afrique subsaharienne est une urgence humanitaire et morale à laquelle la communauté médicale internationale a le devoir de répondre.

Que nous consacrons notre expertise, notre temps et notre engagement à la construction d'une organisation médicale humaniste à la hauteur des besoins du continent africain.

Que nous agissons avec humilité, rigueur, courage et solidarité, animés par la seule boussole de la dignité humaine.

Signatures des membres fondateurs :

Nom, Prénom — Spécialité — Pays

Nom, Prénom — Spécialité — Pays

Nom, Prénom — Spécialité — Pays

Nom, Prénom — Spécialité — Pays

Nom, Prénom — Spécialité — Pays
